

# Assemblée Générale Statutaire

# APRÈS-GE

Mardi 30 mai 2017

Impact Hub

J'

ENTREPRENDS

ESS



Chambre de l'économie  
sociale et solidaire  
APRÈS-GE

**18h30**

## **Assemblée générale statutaire**

**Réservée aux membres d'APRES-GE**

**19h45**

## **Pitches inspirants**

**APRES-GE aux Vergers  
Supermarché Participatif Paysan  
L'Auberge des Voisins  
Espace Chantier  
neonomia**

**21h00**

## **Apéritif**

# Ordre du jour

- 1. Accueil et bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la présente Assemblée générale**
- 3. Adoption des procès-verbaux des assemblées générales 2016, soit 24 mai et 7 décembre 2016**
- 4. Rapport de gestion 2016**
  1. Présentation et approbation du rapport d'activités 2016
  2. Présentation et approbation des comptes 2016
- 5. Élection des vérificateurs-trices aux comptes**
- 6. Élection du comité**
- 7. Nouvelle modification des statuts (en vue de la reconnaissance d'utilité publique)**
- 8. Divers – Propositions individuelles**



### 3. Adoption des procès-verbaux des assemblées générales 2016:

- Assemblée générale statutaire du 24 mai 2016
- Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2016



# 4. Rapport de gestion 2016

## 4.a Rapport d'activités 2016

Version complète disponible ici:

[http://www.apres-ge.ch/sites/default/files/APRES-GE\\_RA\\_2016.compressed.pdf](http://www.apres-ge.ch/sites/default/files/APRES-GE_RA_2016.compressed.pdf)



# L'équipe actuelle d'APRES-GE



**Lara, BARANZINI**  
Responsable du Pôle développement ESS  
Jusqu'au 31 mai 2017



**Fanny, BERNARD**  
Responsable du Pôle Développement économique



**Ludivine, BERTIZZOLO-HAUSLER**  
Conseillère en insertion professionnelle PPE+



**Muriel, BESSE**  
Chargée d'administration PPE+, Assistante relations membres



**Antonin, CALDERON**  
Responsable du Pôle Développement et Promotion de l'ESS



**Caroline, PIFFARETTI**  
Responsable du pôle Emploi-formation, Coordinatrice du PPE+



**Sandra, VAZQUEZ JAEggi**  
Conseillère en insertion professionnelle PPE+



**Anouk-Nadège, ZOSSO**  
Coordinatrice finances et administration



# A. Pôle Emploi et formation



## Un + pour les personnes en recherche d'emploi

- Une expérience professionnelle valorisante et valorisable
- Un tremplin pour rejoindre l'ESS
- Un accompagnement sur mesure pour les recherches d'emploi et le développement du réseau
- Des formations et des rencontres avec des recruteurs et recruteuses

## Un + pour les membres

- Mise à disposition d'une personne compétente, autonome et motivée pendant 6 mois pour renforcer une activité ou développer un projet
- Démarches administratives prises en charge par l'équipe du PPE+
- Aucun frais d'accueil
- Appui lors de recrutements (savoir-faire, candidat-e-s potentiel-le-s)

## Les chiffres clés de l'année

82 participant-e-s

49% de 25-35 ans

62% de femmes

65% profil universitaire HES

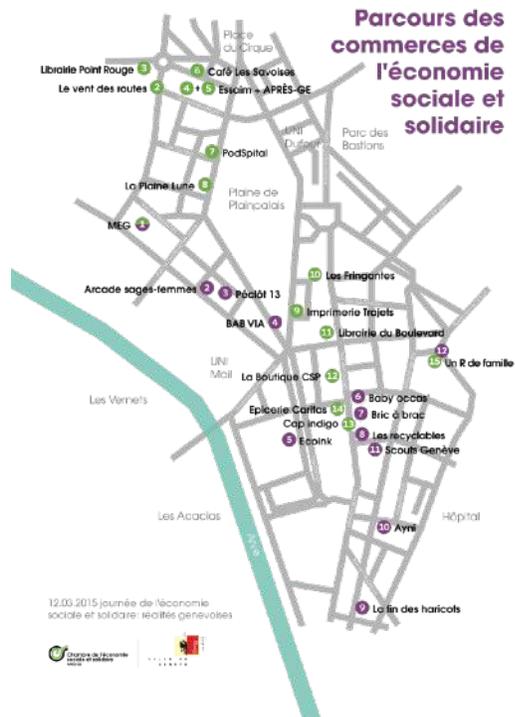
54% ont retrouvé un emploi durable

48% dans l'économie sociale et solidaire

8,2/10 Moyenne de satisfaction de membres d'APRÈS-GE ayant accueilli des participant-e PPE+



## B. Pôle Développement et promotion de l'ESS



## B. Pôle Développement et promotion de l'ESS



## B. Pôle Développement et promotion de l'ESS



swisstainability forum  
28 et 29 juin 2016 • Lausanne



## C. Pôle Développement économique



## 4.b Comptes 2016

### Chiffres 2016 de la Chambre (en CHF)

---

Total des produits	1'086'075.- ( <i>y compris ES</i> )
Charges personnel	841'250.- ( <i>y compris ES</i> )
Frais généraux	251'938.-
Déficit 2016	7'114.-



## Résultat 2016 : déficit de CHF 7'114.- dû à :

- Fermeture de l'incubateur essaim fin juin 2016
- Perte liée au locaux Rue Liotard (90% d'inoccupation d'un bureau)

**=> Les Fonds propres d'APRES-GE passent de CHF 124'000.- à CHF 117'000.- (arrondis)**



## 4.b Comptes 2016

ACTIFS	AU 31.12.2016	AU 31.12.2015
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
Liquidités	51'979.43	117'599.69
Débiteurs	26'597.30	35'691.61
Débiteurs des entrepreneurs salariés	-	35'917.24
Charges payées d'avance	11'322.60	4'233.63
Produits à recevoir	98'547.70	116'209.55
Produits à recevoir des entrepreneurs salariés	-	6'593.98
<b>TOTAL ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>188'447.03</b>	<b>316'245.70</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
Garanties et cautions (y compris entrepreneurs salariés)	11'060.20	21'512.35
Participation coopérative Néonomia	500.00	-
Immobilisations incorporelles des entrepreneurs salariés	-	2'234.00
<b>TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>11'560.20</b>	<b>23'746.35</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>200'007.23</b>	<b>339'992.05</b>

PASSIFS	AU 31.12.2016	AU 31.12.2015
<b>FONDS ÉTRANGERS</b>		
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		
Créanciers divers	5'906.05	11'794.75
Créances envers entrepreneurs salariés	-	16'289.43
Créanciers charges sociales	9'019.20	34'145.92
Salaires à payer entrepreneurs salariés	11'601.40	-
TVA due	1'751.60	10'567.67
Charges à payer	23'397.00	16'906.12
Charges à payer entrepreneurs salariés	-	1'707.52
Produits reçus d'avance	1'618.00	1'185.50
Comptes courants avec les entrepreneurs-salariés	-	93'567.50
<b>Total fonds étrangers à court terme</b>	<b>53'293.25</b>	<b>186'164.41</b>
<b>TOTAL FONDS ÉTRANGERS</b>	<b>53'293.25</b>	<b>186'164.41</b>
<b>FONDS AFFECTÉS PAR DONATEURS OU RECETTES PROPRES AUX FONDS</b>		
Fonds affecté projet Visibilité et renforcement de l'ESS	30'000.00	30'000.00
<b>TOTAL FONDS AFFECTÉS</b>	<b>30'000.00</b>	<b>30'000.00</b>
<b>Fonds propres</b>		
Résultats reportés	123'827.64	174'046.17
Résultat de l'exercice	-7'113.66	-50'218.53
<b>Total fonds propres</b>	<b>116'713.98</b>	<b>123'827.64</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>200'007.23</b>	<b>339'992.05</b>

# Compte de résultat pour l'exercice clos le 31.12.2016

COMPTES	2016	2015
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des collectivités publiques		
Etat de Genève	585'365.80	625'779.00
Ville de Genève	77'216.00	350'000.00
CCGC & OCE, aide à l'emploi	-	10'308.45
Subvention en nature ville de Genève	-	1'320.00
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES</b>	<b>662'581.80</b>	<b>987'407.45</b>
<b>DONS ET CONTRIBUTIONS PRIVÉES</b>		
Contributions Fondation CH pour projet PEC	-	31'963.02
Dons privés	175.00	-
<b>TOTAL DONS FONDATIONS</b>	<b>175.00</b>	<b>31'963.02</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Cotisations membres	55'897.31	56'450.65
Revenus de ventes et prestations	74'702.08	77'643.17
Revenus des entrepreneurs salariés	287'234.95	545'214.40
Produits et recettes diverses	4'915.76	6'716.82
Revenus financiers	567.77	539.63
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>423'317.87</b>	<b>686'564.67</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1'086'074.67</b>	<b>1'705'935.14</b>

CHARGES	2016	2015
<b>Charges de personnel</b>		
Salaires	795'651.26	1'209'896.25
Charges sociales	105'842.50	168'695.60
Autres charges de personnel	5'663.00	44'710.39
Remboursement des assurances	-65'906.35	-35'399.10
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>841'250.41</b>	<b>1'387'903.14</b>
<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b>		
Achats entrepreneurs salariés	55'990.71	26'241.13
Honoraires	124'106.90	199'647.77
Frais de locaux	93'651.28	117'870.20
Frais administratifs	58'678.47	78'060.06
Frais d'événements	3'618.45	29'761.76
Frais de promotion et de représentation	5'458.30	41'470.33
Constitution de provision ou correction d'actifs	480.00	7'441.39
Comptes courants avec les entrepreneurs salariés	-93'567.50	-4'949.55
Amortissements entrepreneurs salariés	2'234.00	2'233.00
Charges financières	1'287.31	3'670.37
<b>TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX</b>	<b>251'937.92</b>	<b>501'446.46</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1'093'188.33</b>	<b>1'889'349.60</b>
<b>RÉSULTAT NET, AVANT RÉSULTAT DES FONDS</b>	<b>-7'113.66</b>	<b>-183'414.46</b>
Attributions aux fonds	-	-
Utilisation des fonds	-	133'195.93
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-7'113.66</b>	<b>-50'218.53</b>

# Rapport de l'organe de contrôle des comptes (Fiduciaire Chavaz)

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Ch. Chavaz & D. Keller

Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint  
à l'Assemblée générale ordinaire des membres de  
l'Association APRES-GE,  
Chambre de l'économie sociale et solidaire  
Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) l'Association APRES-GE, Chambre de l'économie sociale et solidaire pour l'exercice 2016 arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité Directeur alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Carouge, le 7 avril 2017

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Denis Keller  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable



Christian Chavaz  
Expert-réviser agréé

# Approbation du Rapport de gestion 2016 et décharge du Comité



## 5. Élection des vérificateurs-trices aux comptes

Proposition du comité de continuer avec la

**FIDUCIAIRE CHAVAZ SA**



## 6. Élection du Comité



# Membres actuels se représentant



**ZGRAGGEN LINSER, Carole**  
Présidente



**Christophe, DUNAND**  
Secrétaire



**ROSSIAUD, Eric**  
Trésorier



**Gregory, CHOLLET**



**Rolin, WAVRE**



**René, LONGET**



**Sandrine, MEYER-CHANSON**



**Michel , PLUSS**



**Jérôme, LAEDERACH**



**Quentin, MATHIEU**



**Claude , MUDRY**



## Nouvelle candidature

Aude Wermeil,  
Directrice de  
**FONCTION  
CINEMA**

Mesdames, Messieurs,

Je suis engagée depuis de nombreuses années dans le domaine de la création audiovisuelle, et c'est depuis 2007 que je dirige Fonction: Cinéma, une association dédiée au développement de ce secteur.

Parallèlement, j'ai participé activement aux **trois Forums** organisé par l'ensemble des milieux culturels (RAAC-Rassemblement des artistes et acteurs culturels) qui avaient pour but **d'insuffler un nouveau regard sur les activités culturelles, notamment en valorisant la dimension économique que représente ce domaine très riche et varié à Genève**. Fédérer les énergies nous a valu de pouvoir concrétiser des buts communs à chaque discipline artistique, à l'instar de l'adoption d'une nouvelle loi cantonale sur la culture en 2013.

J'ai plus que jamais la conviction que **les échanges de pratiques et d'expérience entre différents secteurs d'activités sont nécessaires et porteurs de dynamiques constructives** et c'est ce qui a motivé les divers engagements qui ont jalonné mon parcours.

**C'est dans cet esprit que je porte ma candidature à rejoindre le comité de la Chambre de l'économie sociale et solidaire en espérant pouvoir y apporter mon expérience dans le domaine culturel.**

Je me réjouis de la perspective de découvrir plus avant les champs d'actions de la Chambre et défendre avec elle le développement des activités de ses membres, rassemblés autour de valeurs communes.

Aude Vermeil



## 7. Nouvelle modification des statuts (en vue de la reconnaissance d'utilité publique)

*Suite à une demande d'examen des statuts auprès de la CAGI, ces derniers ne remplissent pas entièrement :*

- **la clause de non retour** (lors de la dissolution, l'actif va à une institution d'intérêt public analogue et bénéficiant de la reconnaissance d'utilité publique)
- **la clause de non rémunération** (la voix consultative des membres de l'équipe au Comité)
- **le respect de l'article 64.3 du code civil suisse** (indiquant que d'autres assemblées peuvent être convoquées par le comité ou lorsque le cinquième des membres en fait la demande.)



# 1- clause de non retour (Article 13)

## Statuts actuels:

La dissolution de l'association ne peut être décidée que par une assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet. Il sera alors procédé à la liquidation du patrimoine par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale et investis à cet égard de tous les pouvoirs nécessaires. *Le solde éventuel de liquidation est remis à une organisation sans but lucratif poursuivant des buts analogues.*

## Statuts modifiés:

La dissolution de l'association ne peut être décidée que par une assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet. Il sera alors procédé à la liquidation du patrimoine par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale et investis à cet égard de tous les pouvoirs nécessaires.

*En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une structure poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres individuels, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.*

**Code couleur:** noir = commun aux statuts actuels et modifiés

rouge = à retirer | vert = à ajouter



## 2- clauses de non rémunération (Article 9)

### Statuts actuels:

*Les membres du comité agissent en principe bénévolement. Ils peuvent prétendre à une juste indemnisation de leurs frais effectifs, ainsi que pour leurs travaux lorsque ceux-ci dépassent le cadre usuel de la fonction. L'assemblée générale peut décider de verser des jetons de présence.* Ceux-ci ne doivent pas excéder les tarifs des commissions officielles. Ils sont rendus publics ou font l'objet d'une ligne séparée au bilan.

### Statuts modifiés:

*Les membres du comité de l'association **agissent bénévolement** et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour des commissions officielles. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un **dédommagement approprié**.* Ceux-ci ne doivent pas excéder les tarifs des commissions officielles. Ils sont rendus publics ou font l'objet d'une ligne séparée au bilan. ***Les employés rémunérés de l'association ne peuvent siéger au comité de l'association qu'avec une voix consultative.***

**Code couleur:** noir = commun aux statuts actuels et modifiés  
*rouge = à retirer | vert = à ajouter*



### 3- Respect l'article 64.3 du code civil Suisse (Article 6 §2)

#### Statuts actuels:

Les propositions individuelles doivent être soumises au comité exécutif au moins 5 jours avant l'assemblée générale, afin que ce dernier puisse prendre position à leur sujet et les soumettre à l'assemblée générale. D'autres assemblées peuvent être convoquées par le comité exécutif suivant les besoins. Des groupes de travail peuvent également être constitués.

#### Statuts modifiés:

Les propositions individuelles doivent être soumises au comité exécutif au moins 5 jours avant l'assemblée générale, afin que ce dernier puisse prendre position à leur sujet et les soumettre à l'assemblée générale. D'autres assemblées peuvent être convoquées par le comité exécutif suivant les besoins, *ou lorsque le cinquième des membres en fait la demande*. Des groupes de travail peuvent également être constitués.

**Code couleur:** noir = commun aux statuts actuels et modifiés  
*rouge = à retirer | vert = à ajouter*



## 7. Divers – Propositions individuelles



# Le quartier autrement

L'ECOQUARTIER DES VERGERS

PRESENTATION DE MEMBRES **INSPIRANTS**

**SPP**—  
Supermarché  
Participatif  
Paysan



 **neonomia**  
allié-e-s pour entreprendre





**Les Vergers : un laboratoire vers  
une nouvelle économie locale...  
mais laquelle ?**

**Mandat d'APRES-GE**

Coordonner...	les arcades et ateliers
Evaluer...	les commerces et activités
Attirer...	des projets ESS innovants
Faire...	collaborer les acteurs



La présente chartre constitue l'élément fondateur d'une approche proactive et coordonnée pour l'occupation des rez-de-chaussée et autres surfaces d'activité de l'écoquartier des Vergers. Elle est le fruit de concertations au sein du Groupe des maîtres d'ouvrage afin de dégager des valeurs et une vision commune de l'écoquartier. Le but de la chartre est de définir un cadre qui favorise le déploiement d'activités économiques et sociales enrichissantes en accord avec cette vision et ces valeurs.

En particulier, les activités socio-économiques correspondant aux **4 pôles** ci-dessous sont souhaitées :

1. Alimentation (de la production, transformation et distribution sur le quartier) ;
2. Artistes & artisans, métiers d'art, musique et bicyclette ;
3. Santé, bien-être, services à la personne et vie de quartier ;
4. Activités socioculturelles, formation & sensibilisation.

**Sur le plan économique**, les activités du quartier tendent à :

- favoriser l'attractivité en donnant aux Vergers une forte identité d'écoquartier ;
- favoriser l'émergence d'une économie sociale et solidaire ;

# La Chartre des Vergers : vers des activités durables et ESS

# CHARTRE ECOQUARTIER POUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES

Version 20 mai 2015

---



La présente charte constitue l'élément fondateur d'une approche proactive et coordonnée pour l'occupation des rez-de-chaussée et autres surfaces d'activité de l'écoquartier des Vergers. Elle est le fruit de concertations au sein du Groupe des maîtres d'ouvrage afin de dégager des valeurs et une vision commune de l'écoquartier. Le but de la charte est de définir un cadre qui favorise le déploiement d'activités économiques et sociales enrichissantes en adéquation avec cette vision et ces valeurs.

En particulier, les activités socio-économiques correspondant aux **4 pôles** ci-dessous sont souhaitées :

1. Alimentation (dont production, transformation et distribution sur le quartier) ;
2. Artistes & artisans, petits commerçants et recyclage ;
3. Santé, bien-être, services à la personne et vie de quartier ;
4. Activités socioculturelles, formation & sensibilisation.

**Sur le plan économique**, les activités du quartier tendent à :

- favoriser l'attractivité en donnant aux Vergers une forte identité d'écoquartier ;
- favoriser l'émergence d'une économie sociale et solidaire ;
- favoriser la mixité fonctionnelle et la création d'emplois ;
- favoriser la mutualisation et les synergies entre les activités ;
- favoriser l'économie locale.

**Lien social + inclusion  
= solidarité**





**Ecologie + circuits courts  
= durabilité**





**Coopération + synergies  
= économie collaborative !**

NOS besoins

- Approfondir....
- Créer...
- Répliquer...
- Coopérer !





Un supermarché  
autogéré par ses membres,  
clients et paysans.

De la fourche à la  
fourchette et  
du radis à la planète.

**SPP**—  
Supermarché  
Participatif  
Paysan

---

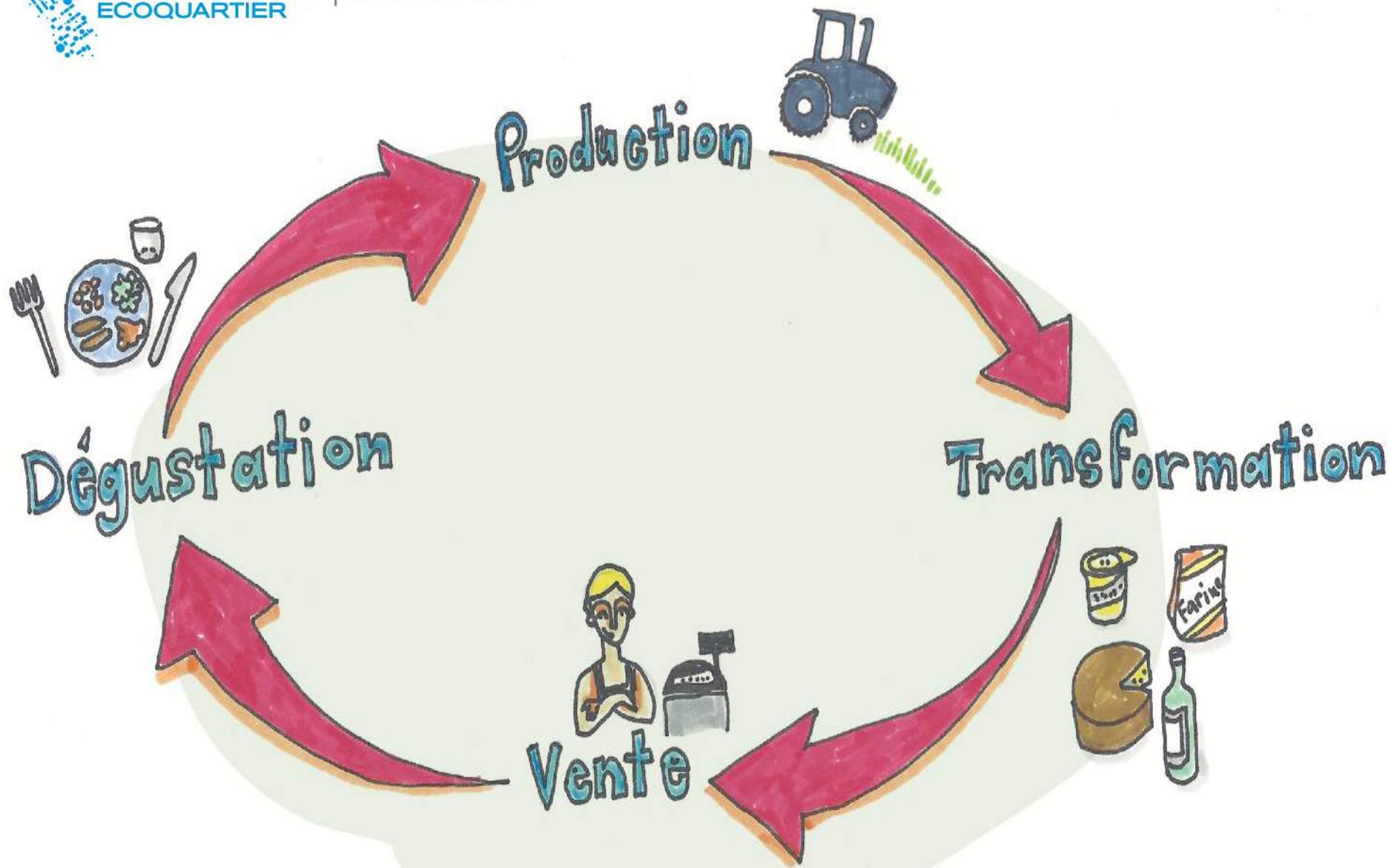
Benoît Molineaux  
30 MAI 2017



**APRÈS-GE**



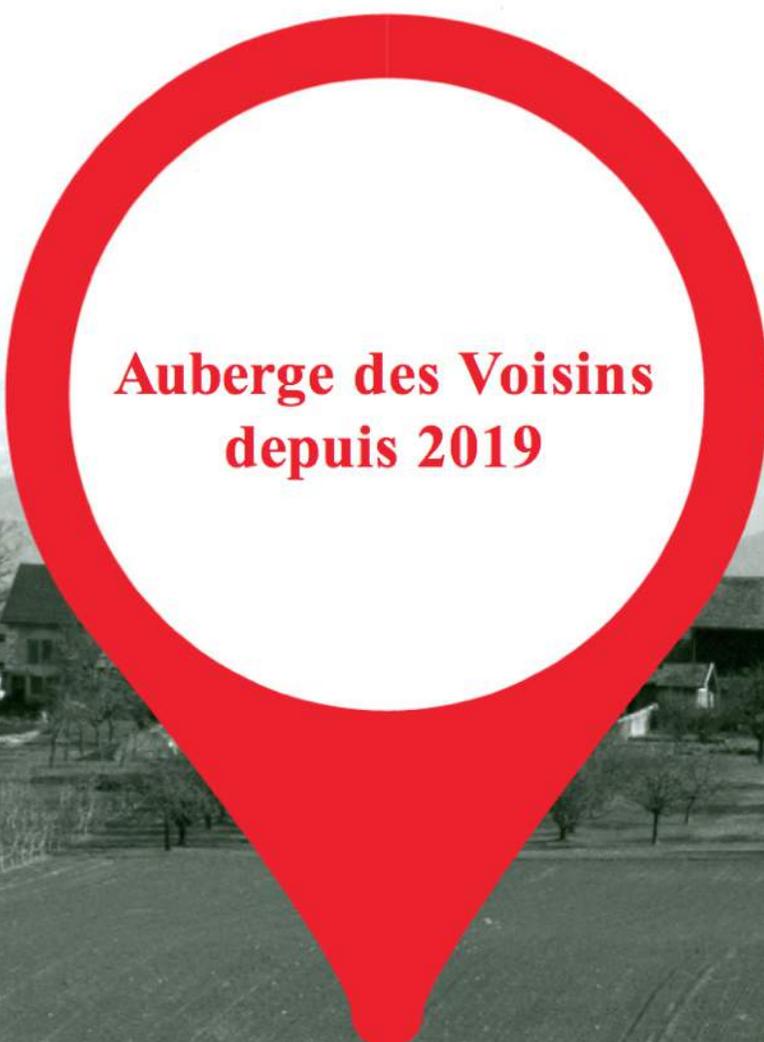




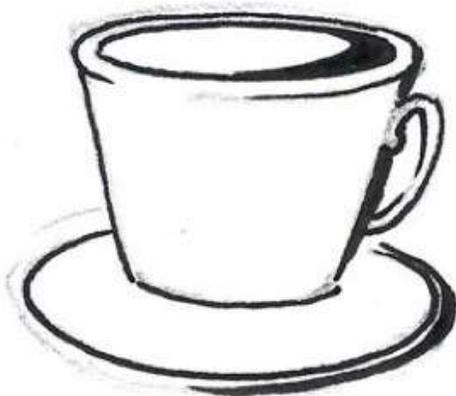
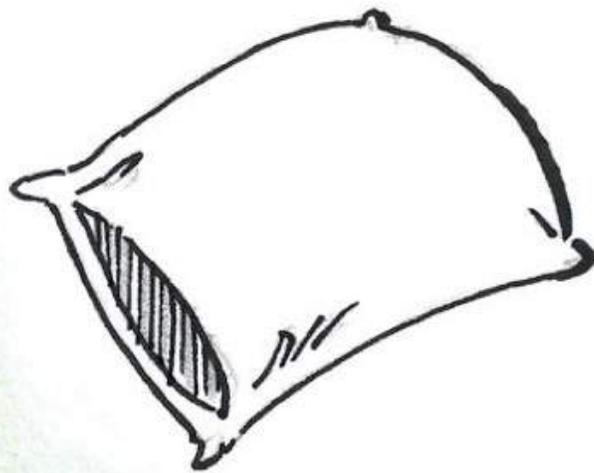


[spp-vergers.ch](http://spp-vergers.ch)





**Auberge des Voisins  
depuis 2019**









**Auberge des voisins**

*Apéro*  
Brochettes  
tomate - mozzarella - basilic  
*Proposé par*  
Noémie

[www.aubergedesvoisins.ch](http://www.aubergedesvoisins.ch)





**BIENVENUE !**

**!!!! ~~ATTENTION~~ !!!!**

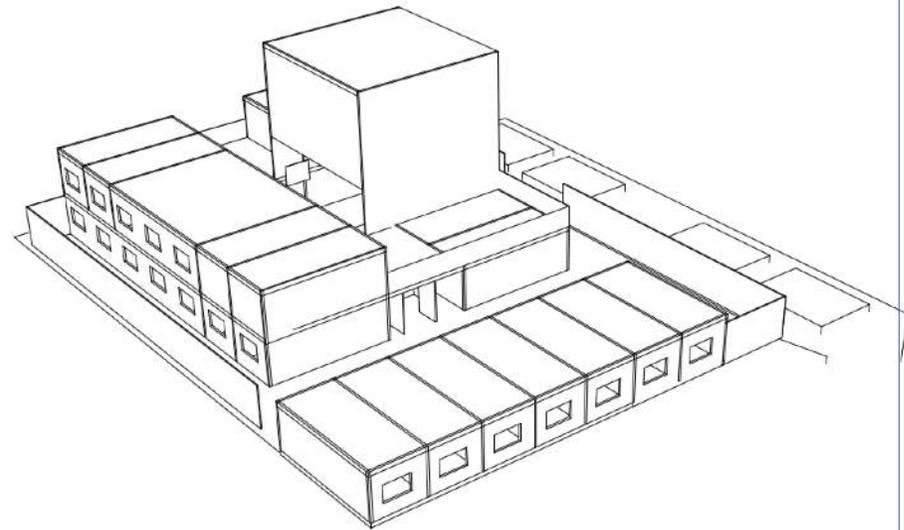
**CHANTIER EN COURS**





# A11 A12

## L'ESPACE CHANTIER





© Jay Trinidad

jt



Eduard Müller © Musée national suisse





**Coopérative romande  
d'entrepreneur·e·s salarié·e·s**

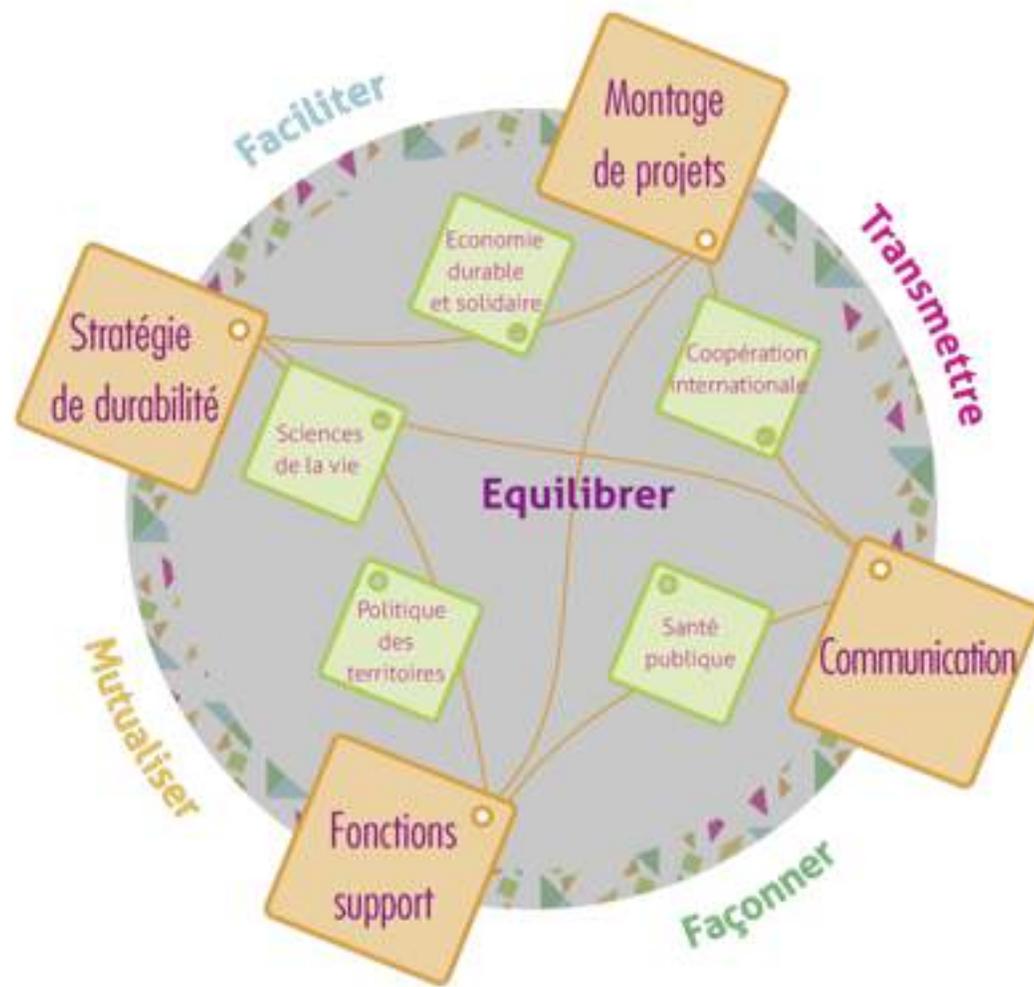
30 mai 2017  
Assemblée général APRES-GE – Le quartier autrement



**Laure Bonnevie**  
Coopératrice entrepreneure



# Une coopérative intersectorielle



# Au service des territoires

Programme de législature  
2016 – 2021  
L'ENGAGEMENT POUR  
RENENS, VILLE À VIVRE

histori**de**mots



**Reliance Plurielle**

Prosperité dans l'écosystème humain et naturel



# Au service des territoires

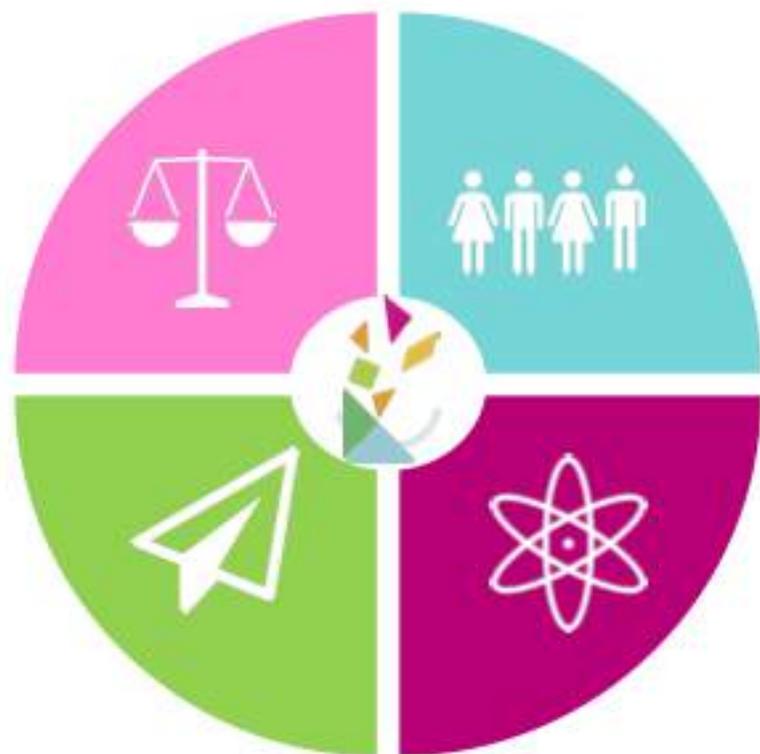
**biketour**  
entre ville et campagne



**METS  
D'ASTRONOMIE  
SCIENCE**



# Un écosystème de prestations vers la durabilité



# Merci de votre attention



[www.neonomia.ch](http://www.neonomia.ch)



# Merci pour votre participation !

**Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-GE**

Rue des Savoises 15,  
1205 Genève  
022 807 27 97  
info@apres-ge.ch  
[www.apres-ge.ch](http://www.apres-ge.ch)

